



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Arrêt technique de la drague Hondarra

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 11 juin 2020 à 12:00

CCI Bayonne Pays Basque
50, 51 Allées Marines
BP 215 Second étage - Bureau 205
64102 BAYONNE CEDEX
Tél : 0559465889

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	6
2 - Conditions de la consultation.....	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	7
2.3 - Variantes.....	7
3 - Conditions relatives au contrat	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
4 - Contenu du dossier de consultation	7
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire.....	8
5.2 - Visites sur site.....	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
6.1 - Transmission électronique	9
6.2 - Transmission sous support papier.....	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 - Attribution des marchés	11
7.3 - Suite à donner à la consultation	11
8 - Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
8.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Arrêt technique de la drague Hondarra

Entretien de la drague Hondarra, passage en cale sèche

Lieu(x) d'exécution :
CCI Bayonne Pays basque
Port de Bayonne
Forme de radoub
Zone portuaire de Blancpigon

64600 ANGLET

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 11 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
Lot 1	Travaux de mécanique
Lot 2	Travaux de soudure et rechargement
Lot 3	Vannes de dragage et de coque
Lot 4	Travaux d'hydraulique
Lot 5	Travaux d'électricité
Lot 6	Travaux d'électronique marine
Lot 7	Travaux de carénage et de peinture
Lot 8	Travaux de nettoyage et évacuation des huiles
Lot 9	Mise à disposition moyen de levage
Lot 10	Travaux mécaniques Grue Kobelco
Lot 11	Remplacement flexibles hydrauliques

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
Lot 1	TF	Travaux de mécanique APH, propulseur d'étrave, porte de fond n°1, volet ventilation machine et godet de grue
	TO 1	Pompe de dragage entretien pompe de dragage
	TO 2	Portes de fond 2, 3, 4, 5 et 6
	TO 3	Bec d'élinde Remplacement des bagues d'usure de la casquette
	TO 4	Confection de modèles
	TO 5	Confection de tuyautage
	TO 6	Portes de fond Remplacement des joints
	TO 7	Démontage et remontage de l'élinde Visite joints tournant, cardan et trunion
	TO 8	T d'aspiration Dépose et repose, fournitures des joints
	TO 9	T refoulement Dépose et repose, fournitures des joints
	TO 10	Verin porte de fond Dépose et repose.
	TO 11	Surverse avant Dépose et repose, remplacement des joints
	TO 12	Surverse arrière Dépose et repose, remplacement des joints
TO 13	Box cooler Dépose et repose, fournitures des joints	
Lot 2	TF	Soudures et rechargement Protection cathodique, soudures piquage prise de pression, installation pompe sludge, remplacement chemisage passage de coque et travaux de soudure sur le bec d'élinde
	TO 1	Piquage remplacement prise de pression aspiration pompe dragage
	TO 2	Tuyères de propulsion Rechargement
	TO 3	Tunnel propulseur d'étrave Rechargement
	TO 4	Rechargement Rechargement au métal à forte résistance à l'abrasion
	TO 5	Porte de fond Vérification arrêtoir tige poussoir
	TO 6	Patin de bec d'élinde Remplacement des patins repère 5 et 6
	TO 7	Tôle de coque sans forme Remplacement

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
	TO 8	Tôle de coque en forme Remplacement
	TO 9	Contrôles non destructifs Épreuve
	TO 10	Dalotage cheminé Modification, mise en place bac de rétention.
Lot 3	TF	Visite vannes de coque Visites des vannes de coque, présence inspecteur de la classe
Lot 4	TF	Travaux d'hydraulique Vidange et installation pompe de filtration
	TO 1	Reprise de fuite
	TO 2	Vérin de porte de fond Visite complète
	TO 3	Actuator Damcos Visite complète
Lot 5	TF	Contrôles, mesures et nettoyages
Lot 6	TF	Travaux d'électronique marine Chargeur de batteries radio
Lot 7	TF	Carénage et peinture
	TO 1	Peinture Reprise dans ballast eau douce
	TO 2	Peinture Reprise dans Void space
Lot 8	TF	Évacuation et destruction des huiles
	TO 1	Nettoyage tunnels tribord
	TO 2	Soute DML Vidange, nettoyage, stockage, inertage
Lot 9	TF	Mise à disposition d'une grue Capacité de 2,5 mt à 20 metres
Lot 10	TF	Entretien mécanique grue Kobelco
Lot 11	TF	Remplacement flexibles de porte de fond
	TO 1	Flexibles bossoir avant
	TO 2	Flexibles bossoir milieu
	TO 3	Flexibles bossoir bec
	TO 4	Flexibles vannes dragage
	TO 5	Flexibles canon de lavage avant
	TO 6	Flexibles surverses
	TO 7	Flexibles guindeaux

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 11 lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code	Description
50241100-7	Services de réparation de navires

Lot(s)	Code	Description
Lot 1	45350000-5	Installations mécaniques
Lot 2	45262680-1	Soudage
Lot 3	45350000-5	Installations mécaniques
Lot 4	43328000-8	Installations hydrauliques
Lot 5	45311200-2	Travaux d'installations électriques
Lot 6	31710000-6	Équipement électronique
Lot 7	45442100-8	Travaux de peinture
Lot 8	90523000-9	Services d'élimination de déchets toxiques, excepté déchets radioactifs et sols contaminés
	90910000-9	Services de nettoyage
Lot 9	42410000-3	Matériel de lavage et de manutention
Lot 10	45350000-5	Installations mécaniques
Lot 11	43328000-8	Installations hydrauliques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié. Un planning prévisionnel est en annexe 1 du CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Modèle DC1
- Modèle DC2
- Le CCAG – Fournitures courantes et services – applicable dans toutes ses dispositions hors dérogation. Ce document réputé public n'est pas joint au marché. Il est remis gratuitement à chaque candidat sur demande. Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ou anglaise et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat		Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Les soudeurs doivent être titulaire de la certification requise par le Bureau Veritas	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Le candidat est invité à effectuer une visite sur site pour évaluer les travaux d'entretien à effectuer à bord de la drague et pour visiter la cale sèche du port de Bayonne, lieu de l'arrêt technique. La visite est actuellement prévue le Jeudi 28 mai à 08h00.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
CCI BPB, Service Ports et Equipements 50 51 Allées Marines, 64100 Bayonne.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0 %
2-Prix des prestations	60.0 %

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Pour chaque lot, la CCI BPB se réserve la possibilité de négocier avec au maximum 3 candidats pour lesquels elle le jugerait nécessaire ou opportun. La négociation n'est pas obligatoire, elle pourra être conduite par mail et par téléphone avec un, deux ou trois candidats.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau

50 cours Lyautey

64010 PAU

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau

50 cours Lyautey

64010 PAU